



Conflans-sainte-honorine, vendredi 20 février 2026

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2026/01098****Modifiant l'avis n° FR/2026/01093****Cloture par l'avis n° FR/2026/01450**

Pris en application :

**Crue****SEINE A L'AVAL DE PARIS  
BIEF MARITIME PK 202.350 - PK 225.000****Modification des conditions de navigation ( tous les usagers - dans les deux sens )****- du 19/02/2026 à 08:00 au 05/03/2026 à 18:00**

- o **Seine à l'aval de Paris (sur le Bief maritime)**  
entre les pk 202.350 et pk 225.000

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés du dépassement de la cote de 6.38 m NGF à la mi-marée à l'aval des ouvrages d'Amfreville.

Par conséquent, et conformément au RPP Seine-Yonne en vigueur, les restrictions suivantes s'appliquent :

- la navigation des menues embarcations mues exclusivement à la force humaine est interdite. Les associations sportives de canoë-kayak en eaux vives affiliées à la fédération française de canoë-kayak peuvent cependant solliciter une dérogation annuelle ;
- sans préjudice des dispositions réglementaires relatives à la pente de passerelle prévues par l'arrêté ministériel du 9 janvier 1990, l'accès aux établissements flottants accueillant du public est interdit dès la submersion de la berge ou du quai auquel ils sont amarrés.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Boucles de la Seine, 11, cours de Chimay, 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Tél : 01 39 18 23 45

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef de la subdivision exploitation

**Signé**

Bertrand FEVRE